



L'emploi salarié privé : depuis 2008, une dégradation pour tous les territoires

Depuis le début de la crise en 2008, on constate une baisse du nombre d'emploi mais aussi de la masse salariale et une plus forte précarisation des conditions de travail.

Élaboré à partir des données de l'Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales d'Alsace (URSSAF), ces indicateurs nous permettent de produire des traitements trimestriels (T-2) sur les effectifs salariés, la masse salariale et les intentions d'embauche du champ couvert par l'URSSAF.

L'URSSAF (Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales) est l'organisme qui collecte les cotisations et les contributions sociales versées par les employeurs.

Le champ de l'URSSAF couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) dans le secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques (codes 841 et 842 de la NACE), l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Il est très proche de ceux de l'UNEDIC (hors grandes entreprises nationales) et de l'INSEE (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des URSSAF n'est donc pas totale.

En Alsace, des baisses supérieures à la moyenne nationale

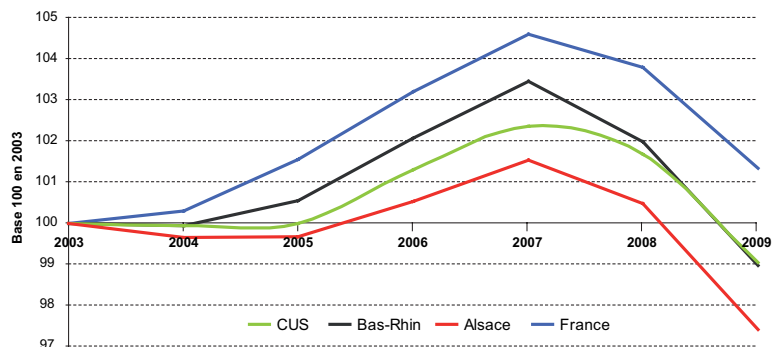
L'Alsace connaît sur l'ensemble de la période 2003-2009 une baisse globale de son niveau d'emploi salarié (-2,6 %) alors que le territoire national enregistre une légère hausse (+1,3 %).

Depuis la crise financière de l'automne 2008, notre territoire, comme ceux de l'ensemble des pays industrialisés, n'a pas été épargné. En 2009, l'Alsace, le Bas-Rhin et la CUS ont enregistré des baisses, respectivement de 16 800, 10 180, 4 900 d'emplois salariés (y inclus l'emploi intérimaire) par rapport à leurs effectifs de 2008.

Après une phase de croissance de 2004 à 2007, la tendance s'inverse dès 2008 et de 2008 à 2009 ; l'ampleur de la baisse d'emploi est supérieure pour l'Alsace, le Bas-Rhin et la CUS à celle de l'ensemble de la France.

Évolution de l'effectif salarié privé

| | Effectifs 2009 | Glissement annuel en % 2008-2009 | Taux d'évolution 2003-2009 | Variation annuelle moyenne en % 2003-2009 |
|----------|----------------|----------------------------------|----------------------------|---|
| CUS | 183 100 | - 2,6 | - 1,0 | - 0,2 |
| Bas-Rhin | 336 200 | - 2,9 | - 1,0 | - 0,2 |
| Alsace | 536 600 | - 3,0 | - 2,6 | - 0,4 |
| France | 17 580 000 | - 2,4 | 1,3 | 0,2 |



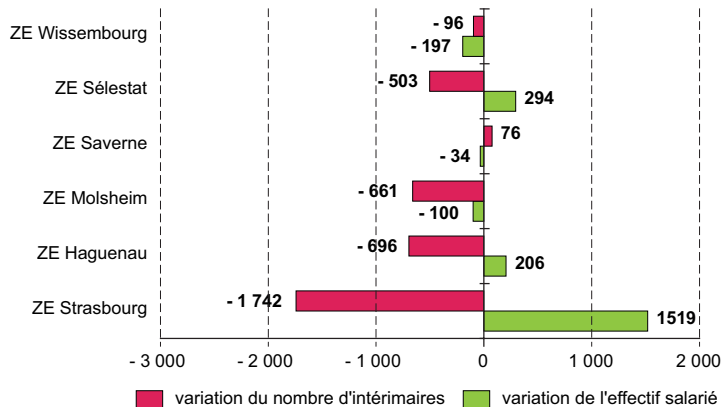
Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

Toutes les zones d'emploi bas-rhinoises sont touchées

Dès 2008, alors qu'on observe encore un accroissement de l'effectif salarié dans la majeure partie des zones d'emploi bas-rhinoises, le travail intérimaire est fortement impacté : moins 20 % dans le Bas-Rhin.

En 2009, toutes les zones d'emploi bas-rhinoises perdent de l'emploi. Les zones d'emploi de Wissembourg, de Haguenau et de Molsheim-Schirmeck sont plus fortement touchées à cause d'une présence plus importante sur leur territoire du secteur industriel. La zone d'emploi de Strasbourg accuse une perte de 5 250 postes dans l'emploi salarié privé, dont 1 600 postes de travail d'intérimaires. Elle concentre à elle seule un peu plus de la moitié des pertes du département.

Évolution de l'effectif salarié privé entre 2007 et 2008



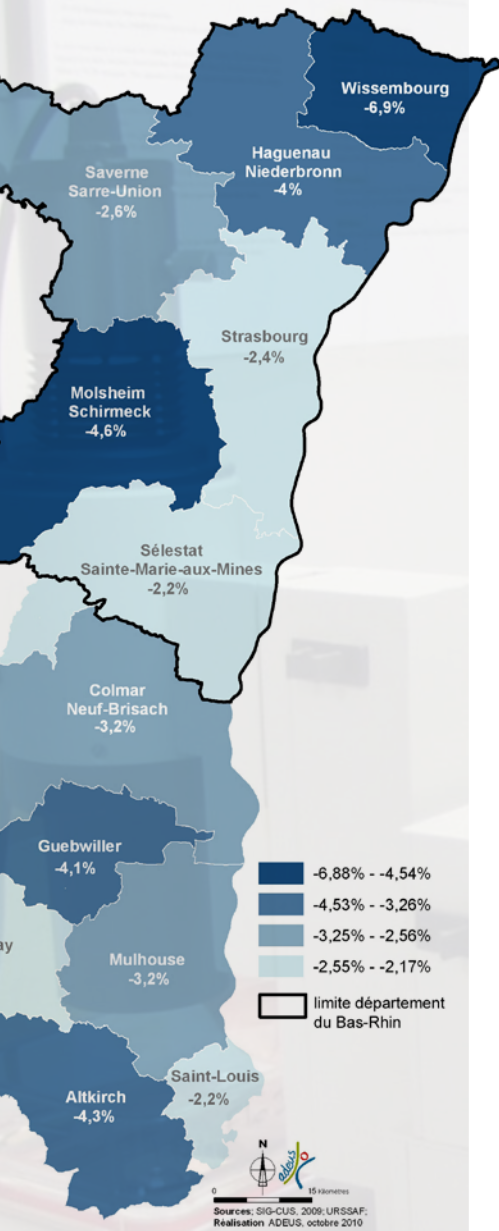
Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

Effectifs salariés privés dans les zones d'emploi

| Zones d'emploi | Effectifs salariés 2009 | Glissement annuel 2008-2009 | | Évolution annuelle en % 2003-2009 |
|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------------|--------|-----------------------------------|
| | | en effectifs | en % | |
| Wissembourg | 10 409 | - 769 | - 0,4 | - 1,5 |
| Saverne / Sarre-Union | 25 599 | - 694 | - 1,8 | 0,4 |
| Sélestat / Sainte-Marie-aux-Mines | 26 609 | - 590 | - 1,8 | 0,6 |
| Molsheim / Schirmeck | 31 705 | - 1 514 | - 5,8 | 0,2 |
| Haguenau / Niederbronn | 37 719 | - 1 591 | - 5,8 | - 0,2 |
| Strasbourg | 206 587 | - 5 148 | - 46,1 | - 0,1 |

Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

Variation des effectifs entre 2008 et 2009



L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les URSSAF et l'ACOSS (caisse nationale des URSSAF).

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale à l'effectif annuel moyen, puis divisé par douze pour obtenir une grandeur mensuelle.

Le secteur industriel est le plus impacté

Dans le Bas-Rhin, depuis le 1^{er} janvier 2008, les pertes d'emploi industriel s'élèvent à plus de 5 600 postes de travail, ce qui représente 7 % de l'effectif salarié du secteur.

Grâce au tissu industriel diversifié, ces pertes sont relativement diffuses bien que davantage marquées dans l'industrie manufacturière et dans les industries agro-alimentaires. Toutes les zones d'emploi bas-rhinoises sont concernées, mais les plus touchées sont celles avec une forte présence de l'industrie dans leur tissu économique : Haguenau, Molsheim et Wissembourg.

Évolution de l'effectif salarié privé dans le Bas-Rhin

| Activités en NACE 38 | Effectifs salariés 2009 | Glissement annuel 2008-2009 | | Évolution de l'effectif salarié 2007-2009 |
|---|-------------------------|---------------------------------|--------------|---|
| | | variation de l'effectif salarié | en % | |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 7 | 0 | 0,0 | - 3 |
| Industrie | 79 235 | - 3 816 | - 4,6 | - 5 650 |
| Construction | 26 997 | - 1 113 | - 4,0 | - 592 |
| Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles | 60 643 | - 866 | - 1,4 | - 1 032 |
| Hébergement et restauration | 17 944 | - 282 | - 1,5 | - 434 |
| Transport et entreposage | 24 713 | - 623 | - 2,5 | - 870 |
| Services hors transport | 115 591 | - 697 | - 0,6 | 2 966 |
| Total services (hors Intérim) | 325 130 | - 7 397 | - 2,2 | - 5 615 |
| Intérim | 11 038 | - 2 781 | - 20,1 | - 6 403 |

Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

Le commerce : une baisse mesurée

Les secteurs du commerce et de la réparation automobile accusent une perte d'un peu plus de 1 000 postes pour l'ensemble du Bas-Rhin entre janvier 2008 et janvier 2010. La zone d'emploi de Molsheim-Schirmeck est particulièrement affectée.

Évolution des effectifs salariés privés (hors intérim) par secteurs d'activité entre 2007 et 2009 dans les zones d'emploi bas-rhinoises

| Zone d'emploi | Industrie | Construction | Commerce | HCR | Services |
|-----------------------------------|-----------|--------------|----------|-------|----------|
| Strasbourg | - 2 085 | - 532 | - 316 | - 445 | 1359 |
| Haguenau / Niederbronn | - 1 018 | - 13 | 110 | - 20 | - 3 |
| Molsheim / Schirmeck | - 1 185 | 130 | - 569 | 17 | 537 |
| Saverne / Sarre-Union | - 451 | - 46 | - 195 | 3 | 111 |
| Sélestat / Sainte-Marie-aux-Mines | - 292 | - 134 | - 82 | 41 | 155 |
| Wissembourg | - 777 | 3 | - 51 | - 20 | - 64 |

Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

La création d'emploi dans le secteur des services (hors commerce, hébergement et restauration) ne compense pas les pertes d'emploi de l'industrie

Excepté la zone de Wissembourg, toutes les autres zones bas-rhinoises connaissent un accroissement des emplois dans le secteur des services entre 2007 et 2009.

Cette croissance a été nettement ralentie en 2009 : perte dans le Bas-Rhin de plus de 1 300 emplois dans les services (hors intérim).

Parmi les domaines les plus touchés, se trouvent : les services administratifs (perte de près de 1 000 postes de travail), le transport et l'entreposage (perte de 600 postes) et les activités immobilières (perte de 320 postes).

Une faible dynamique de création d'emplois dans la CUS

Le territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg tient une place prépondérante dans l'économie régionale avec un effectif de 183 000 emplois salariés privés (y inclus l'intérim) au 1er janvier 2010 : 1/3 des emplois alsaciens, 60 % des emplois bas-rhinois et près de 90 % de ceux de sa zone d'emploi.

Effectifs salariés privés dans la Communauté urbaine de Strasbourg

| Grands secteurs d'activité | Effectifs salariés 2009 | Glissement annuel 2008-2009 | | Évolution de l'effectif salarié 2007-2009 |
|---|-------------------------|-----------------------------|-----------|---|
| | | en % | en nombre | |
| Industrie | 23 441 | - 4,1 | - 990 | - 1 859 |
| Construction | 10 561 | - 6,6 | - 745 | - 537 |
| Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles | 30 563 | - 2,3 | - 735 | - 519 |
| Hébergement et restauration | 10 514 | - 3,8 | - 420 | -480 |
| Transport et entreposage | 16 813 | - 1,8 | - 315 | - 522 |
| Services (hors transports et commerce) | 85 998 | - 0,1 | - 119 | 1 271 |
| Total de l'emploi salarié privé dans les grands secteurs d'activité | 177 890 | - 2,6 | - 3 324 | - 2 646 |
| Intérim | 5 125 | - 23,2 | - 1 552 | - 3 147 |

Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

A l'instar des autres territoires, son tissu économique est impacté par la crise : perte de près de 4 900 emplois, dont 1 550 emplois intérimaires, par rapport à son effectif salarié 2008.

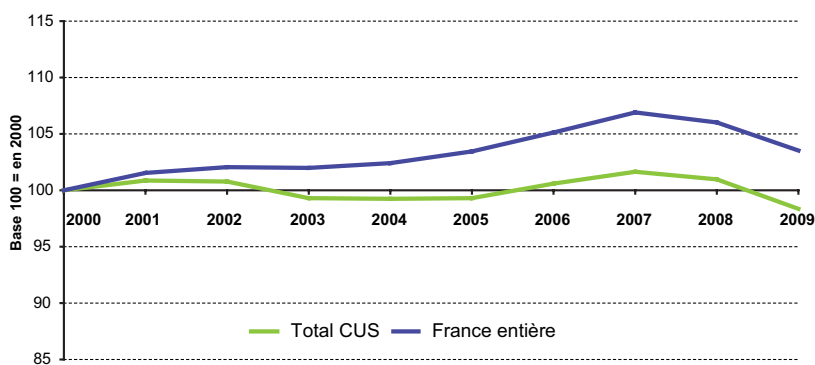
Au cours de ces dix dernières années, on constate dans la CUS une quasi stabilité de l'emploi salarié privé (impact de la crise de 2008 mise à part) qui masque des évolutions très contrastées selon les secteurs.

Depuis l'année 2000, l'industrie et le commerce connaissent une érosion du niveau de leur emploi.

Le **secteur industriel** accuse l'érosion la plus forte. Il a perdu en 10 ans 24 % de son effectif salarié (-7200 emplois). Depuis l'année 2003, il perd en moyenne entre 3 et 4 points par an.

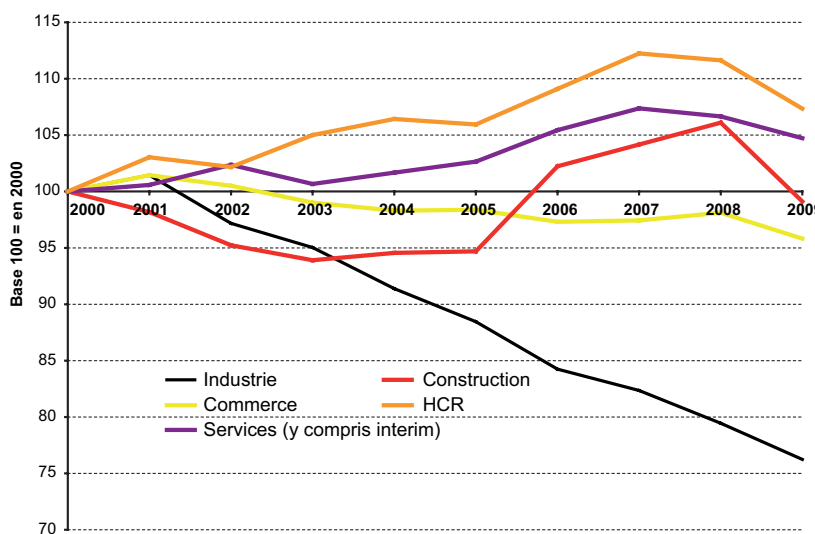
Le **commerce**, après un léger rebond en 2001, peine à trouver une croissance de son effectif salarié, dont la baisse s'est accentuée avec la crise en 2008. Le secteur du commerce a ainsi perdu quelque 1 400 emplois salariés privés depuis l'année 2000. Il a enregistré sa plus forte baisse entre 2008 et 2009 (-735 emplois).

Évolution de l'emploi salarié privé (y inclus l'intérim)



Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

Évolution de l'emploi salarié privé par secteurs d'activité (hors intérim) sur le territoire de la CUS



Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

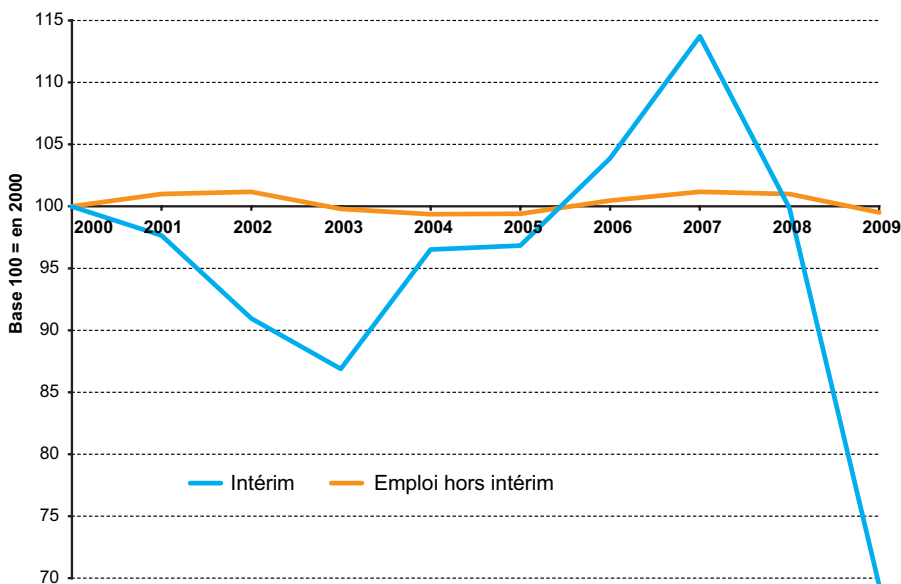


Glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

La **construction**, dont le niveau d'activité est directement en lien avec celui du bâtiment et des travaux publics, connaît des cycles qui apparaissent très liés à la commande publique. Globalement, le montant de son effectif salarié est le même en 2009 qu'en 2000. Il est fortement impacté par la crise et connaît une perte d'emploi, la plus importante au cours de ces dix dernières années (-745 postes).

Les **services et l'hôtellerie-restauration** gagnent des emplois, toutefois pas suffisamment pour compenser les pertes des autres secteurs ; ainsi, depuis l'an 2000, le secteur des services a gagné plus de 7 700 postes de travail.

Évolution de l'intérim et de l'effectif salarié hors intérim sur le territoire de la CUS par secteurs d'activités



Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

L'effectif de **l'intérim** a, quant à lui, accusé une chute importante, amorcée dès le premier trimestre 2008 alors que l'effectif salarié total était encore en légère croissance. Au cours des années 2008 et 2009, l'effectif intérimaire a ainsi perdu plus de 3 000 postes de travail.

Une remontée semble toutefois s'amorcer depuis le début de l'année 2010.

Évolution trimestrielle de l'intérim sur le territoire de la CUS



Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

Moins de richesse sur le territoire alsacien en 2009

La masse salariale connaît depuis une bonne dizaine d'année une progression régulière. C'est la première fois, en 2009, que nous assistons à une régression. En Alsace, la baisse de la masse salariale est plus accentuée dans le Bas-Rhin hors CUS et dans le Haut-Rhin que sur le territoire de la CUS.

Si ce recul de la masse salariale est principalement imputable à la perte d'emploi salarié privé, il est directement en lien avec la hausse du chômage partiel et à la diminution des heures supplémentaires.

Dans les zones d'emploi bas-rhinoises, la baisse de la masse salariale entre fin 2008 et 2009 s'échelonne entre -1,2 % pour celle de Strasbourg à -11,6 % pour celle de Wissembourg.

Évolution de la masse salariale brute en euros

| | Masse salariale 2009 (milliards €) | Glissement annuel en % | | | |
|----------|------------------------------------|------------------------|-----------|-----------|-----------|
| | | 2005 2006 | 2006 2007 | 2007 2008 | 2008 2009 |
| CUS | 1,3 | 3,3 | 2,9 | 2,1 | -1,1 |
| Bas-Rhin | 2,4 | 3,7 | 3,2 | 2,1 | -2,1 |
| Alsace | 3,7 | 3,1 | 3,0 | 1,7 | -2,4 |
| France | 124,0 | 4,4 | 4,5 | 2,4 | -1,2 |

Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

Évolution de la masse salariale brute en euros

| Zones d'emploi | Masse salariale 2009 | Glissement annuel en % 2008-2009 |
|--------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Strasbourg | 1 479 495 € | -1,2 |
| Haguenau / Niederbronn | 259 750 € | -3,6 |
| Molsheim / Schirmeck | 224 276 € | -2,8 |
| Saverne / Sarre-union | 168 312 € | -2,2 |
| Sélestat / Ste-Marie-aux-Mines | 175 313 € | -1,9 |
| Wissembourg | 72 425 € | -11,6 |

Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

Un accroissement de la précarité

Une prédominance des contrats courts sur les contrats longs et les contrats à durée indéterminée

Évolution des Déclarations uniques d'embauche (DUE) selon les types de contrats

| | DUE | | | CDD court (- 1 mois) | | CDD long (+ 1 mois) | | CDI | |
|---|----------------|---------------------|----------------------|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------|---------------------|
| | Nombre en 2009 | Évolution 2009/2008 | Évolution. 2009/2000 | Part en 2009 | Évolution 2009/2008 | Part en 2009 | Évolution 2009/2008 | Part en 2009 | Évolution 2009/2008 |
| CUS | 189 466 | -2,3 % | 12,6 % | 66 | 3,7 % | 15 | -4,4 % | 19 | -20,3 % |
| Zone d'emploi Strasbourg | 201 175 | -2,2 % | 12,3 % | 64 | 4,5 % | 20 | -4,1 % | 16 | -20,9 % |
| Total des autres zones d'emploi bas-rhinoises | 60 204 | -6,3 % | -5,0 % | 49 | 8,0 % | 30 | -11,6 % | 21 | -23,0 % |
| Bas-Rhin | 260 603 | -3,1 % | nr | 61 | 5,1 % | 22 | -6,5 % | 17 | -21,5 % |
| Alsace | 380 545 | -3,5 % | nr | 59 | 6,4 % | 23 | -7,3 % | 18 | -22,9 % |
| France | 17 948 460 | -4,6 % | 31,2 % | 62 | -0,4 % | 22 | -5,3 % | 16 | -17,3 % |

Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

L'année 2009 est une année de retournement conjoncturel : les entreprises alsaciennes ont effectué 380 157 embauches, soit 3,6 % de moins qu'en 2008 ; au niveau national, cette baisse est plus importante d'un point (-4,6 %).

Le territoire de la CUS et la zone d'emploi de Strasbourg connaissent une évolution moins défavorable.

ONE INDUSTRIE
 PUPPIGHEIM - DUTT
 ERNOLSHEIM S/BF

La déclaration unique d'embauche (DUE) : une formalité administrative

Lorsque l'on parle d'intentions d'embauches, il s'agit en réalité des embauches effectuées.

En application de l'article L.320 du code du travail, l'embauche d'un salarié ne peut intervenir qu'après la déclaration préalable à l'embauche (DPAE). Cette formalité obligatoire doit être effectuée sur un support unique, la déclaration unique d'embauche (DUE), remplie par l'employeur et adressée à l'URSSAF.

Cette obligation vise tous les salariés au sens du droit du travail, quelle que soit la nature ou la durée du contrat de travail. Sont concernés tous les employeurs, quelle que soit leur nature juridique (entreprise, association, profession libérale, établissement public à caractère industriel et commercial...).

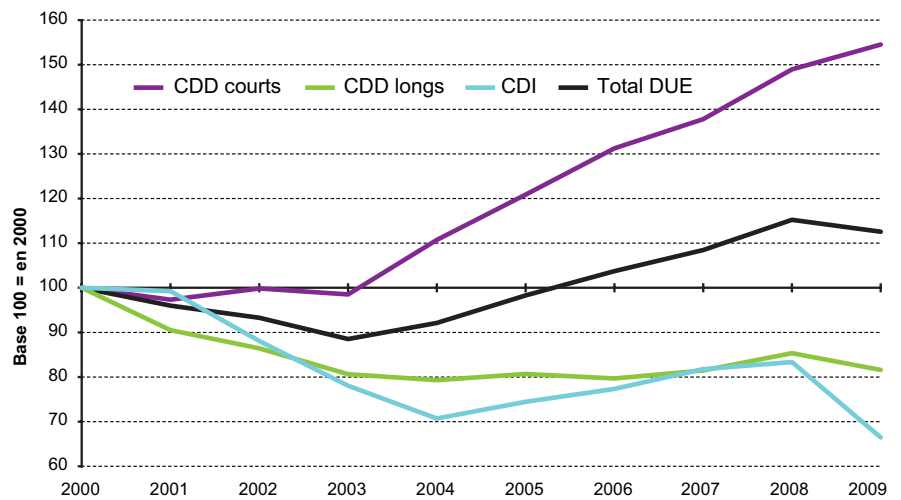
Les administrations publiques telles que l'Etat ou les collectivités territoriales sont soumises à la DPAE lorsqu'elles embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Sont exclus de cette obligation : les emplois familiaux et l'emploi d'assistantes maternelles, les stagiaires en entreprises, les vendeurs à domicile relevant du régime général, les salariés rattachés à certains régimes spéciaux (SNCF, EDF, MINES...).

Les chiffres traités dans le présent document portent sur les déclarations enregistrées pour le régime général.

L'évolution des embauches¹ montre que les contrats courts prennent largement le pas sur les contrats longs et les CDI. C'est le cas pour la CUS comme pour tous les autres territoires alsaciens et bas-rhinois.

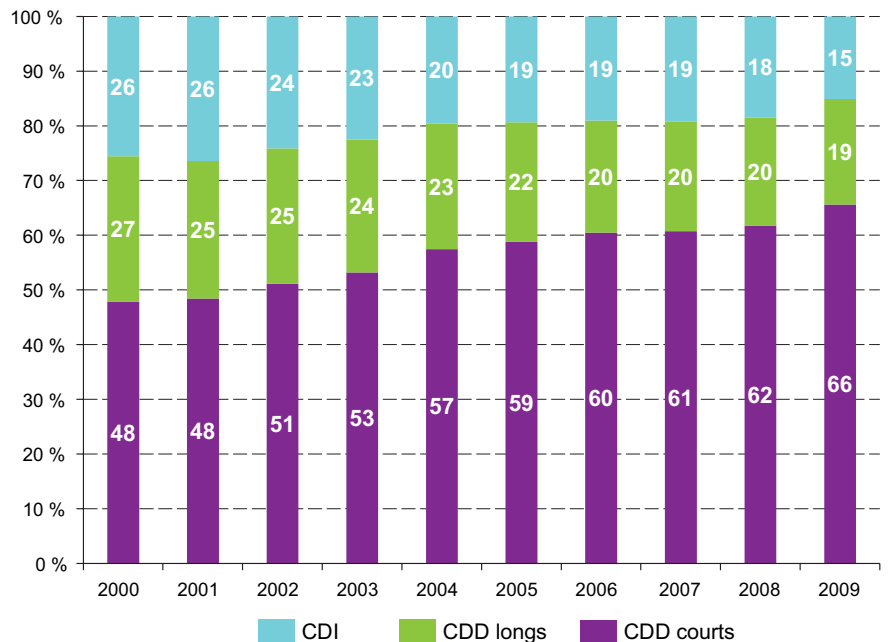
Déclarations uniques d'embauche (DUE) par type de contrat sur le territoire de la CUS



Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

On passe ainsi, dans la CUS, de 26 CDI sur 100 embauches en 2000, à 15 CDI sur 100 embauches en 2009.

Répartition des embauches par type de contrat sur le territoire de la CUS

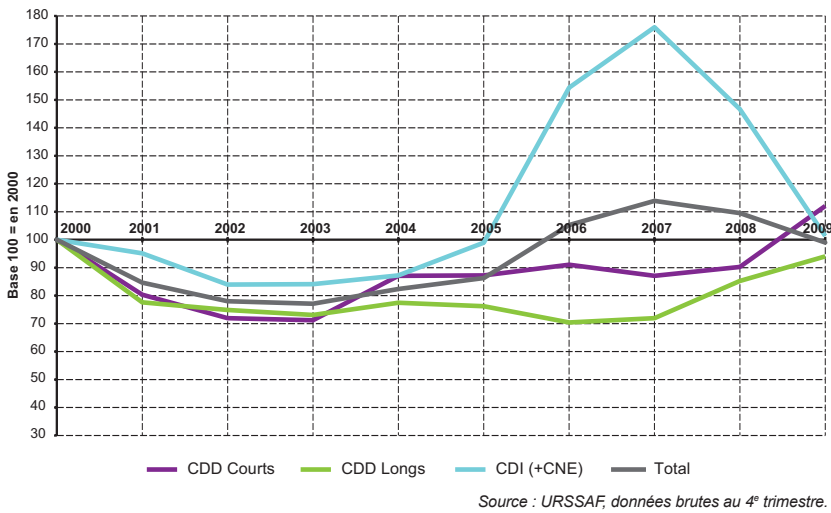


Source : URSSAF, données brutes au 4^e trimestre.

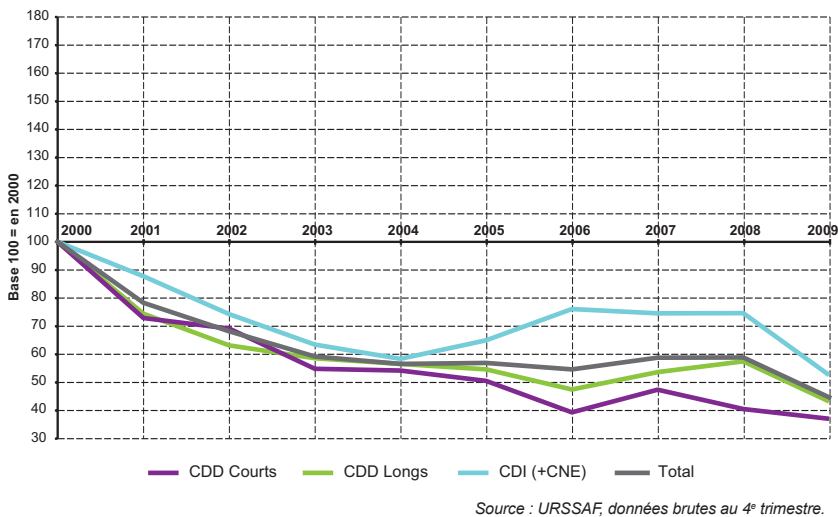
1. On assimile une DUE à une embauche.

C'est le secteur tertiaire qui a le plus recours aux contrats courts, alors que dans l'industrie ce sont les CDI qui dominent dans les embauches.

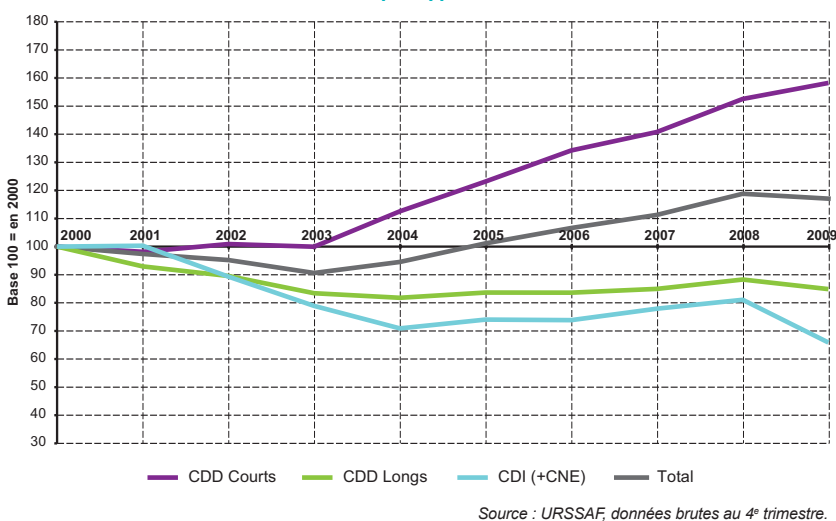
Évolution des DUE dans la CUS, par types de contrat dans le BTP en 2000



Évolution des DUE dans la CUS, par types de contrat dans l'industrie en 2000



Évolution des DUE dans la CUS, par types de contrat dans le tertiaire en 2000



Le contrat à durée indéterminée (CDI) est la forme normale du contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée. L'employeur doit recourir à ce type de contrat, sauf s'il justifie d'une situation autorisant le recours à un autre type de contrat (CDD, contrat de mise à disposition dans le cadre de l'intérim).

Le contrat de nouvelle embauche (CNE) est un contrat de travail sans limitation de durée pour les entreprises de moins de 20 salariés. Pendant la période de deux années, la rupture sans justifier le motif est possible, moyennant un préavis court et une indemnité de 8 % sur le total de la rémunération.

Le contrat à durée déterminée (CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi. Ainsi, le recours au CDD concerne le remplacement d'un salarié absent ou provisoirement à temps partiel (congé parental d'éducation...) ou encore le remplacement d'un salarié n'ayant pas encore pris ses fonctions. Il peut également être utilisé en cas d'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise, de travaux saisonniers ou encore d'emplois aidés dans le cadre des mesures en faveur de l'emploi.

